

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits-Saint-Georges

Tél. : 03.80.62.73.97
e-mail : mairie.fussey@gmail.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE FUSSEY

21700 FUSSEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MAI 2024

Président : Monsieur Philippe ROUARD

Présents : MM. LHENRI Jean-Michel, Mme BREUILLOT Emmanuelle, MM. BOUDIER Philippe, COMBES David, BONVALOT Pascal, Mme DAUCH Amélie.

Absentes excusées : Mesdames GONCALVES Séverine, MANZINI Evelyne

DEVIS TRAVAUX DE FAUCHAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de E.T.A.PACAUT Cédric de Maligny pour les travaux de fauchage des chemins communaux s'élevant à la somme de 729.60 €. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

L'intégration des chemins repris de l'Association Foncière de Fussey doivent faire l'objet d'une intégration par opérations d'ordre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Section d'investissement :

Recettes : chapitre 041 – compte 2151 pour un montant de 26.00 €

Dépenses : chapitre 041 – compte 1021 pour un montant de 26.00 €.

LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES

Messieurs Julien BRÉNÉOL et Jérôme GRIAS ont été tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS EUROPÉENNES DU 09 JUIN 2024

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les tours de garde pour les élections Européennes du 09 juin 2024 :

- De 08 h 00 à 10 h 00 : MARCILLET Evelyne – ROUARD Philippe
- De 10 h 00 à 12 h 00 : BREUILLOT Emmanuelle – DAUCH Amélie
- De 12 h 00 à 14 h 00 : BONVALOT Pascal – LHENRI Jean-Michel
- De 14 h 00 à 16 h 00 : BOUDIER Philippe – GONCALVES Séverine
- De 16 h 00 à 19 h 00 : ROUARD Philippe – COMBES David

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP ORANGE)

Le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

- Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 0 à L47 et R20-51 à R20-54
- Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

Et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer la redevance due par France Télécom pour l'année 2024 à :

Artères aériennes = 0.544 km x 64.36€ = 35.01 €

Artères souterraines = 2.040 km x 48.27€ = 98.47 €

Soit au total la somme de 133.48 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCILLET Géoffroy et Mr et Mme BOYER Jérôme ont déposé chacun une déclaration de travaux.

Monsieur Julien Brénéol va fournir des planches pour remplacer celles des bancs extérieurs.

La maison de Monsieur Thierry JAFFELIN, décédé, sera bientôt à vendre.

La date des feux de la Saint Jean sera le 21 juin 2024.

Le repas des Anciens est prévu le 03 novembre 2024.

Un spectacle Arts et Scènes se déroulera le samedi 17 mai 2025. La compagnie et le titre du spectacle est Go Go Gris Gris.